

Motion déposée au C.A. du Collège Pierre Alviset
le mardi 6 février 2024 par les enseignants
et mise au vote du C.A. le 8 février 2024

Nous, les élus enseignants au CA **exprimons notre rejet de la DHG proposée pour la rentrée 2024**. Nous sommes très **inquiets des conséquences pédagogiques** qu'aurait la suppression d'une classe de sixième et la mise en place de groupes de niveaux en sixième et cinquième sans les moyens conséquents.

1 - Nous commencerons par un état des lieux des particularités du collège :

- **La suppression d'une classe de sixième**, justifiée par une baisse d'effectif, **ne prend pas en compte le décalage entre le nombre de sixièmes annoncés et le nombre de sixièmes réellement inscrits** qui est toujours nettement plus important ces dernières années.

- Par ailleurs, le nombre d'élèves par classe a beaucoup augmenté. **Les effectifs de 30 sont devenus la norme** dans notre collège, ce qui **dégrade grandement les conditions d'apprentissage** et d'encadrement des élèves. C'est encore plus vrai en sixième, année charnière de la scolarité. Nous rappelons ici que, depuis 2018, une baisse de 14 élèves a justifié la baisse de 47 heures des moyens alloués, soit quatre fois le volume horaire réellement représenté par 14 élèves de sixième.

- Nous rappelons aussi que la mise en place de soutien en français et en maths à la rentrée 2023 a entraîné la **suppression de la technologie en sixième et que ce soutien disparaît**. En deux ans, le ministère a ainsi supprimé 1 heure de cours à chaque élève de sixième.

- Enfin, pour clore cette première partie, nous rappelons que **nous accueillons de nombreux élèves à Besoins Éducatifs Particuliers (15% au moins)**.

Certains ont une reconnaissance de la Maison Départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) et bénéficient soit d'une scolarisation en milieu ordinaire (élèves EHP, ayant droit à un PPS) soit ont l'appui du dispositif ULIS ou de l'Institut National de Jeunes Sourds de Paris (INJS). D'autres ont des troubles des apprentissages et ont l'appui d'un PAP.

Afin de prendre en compte au mieux les besoins de nos élèves, de respecter les rythmes de chacun, d'assurer un accueil et un enseignement de qualité, nous avons besoin, au contraire, de classes nettement moins chargées.

cf. l'article L.112-2 de la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées affirme que pour « que [...] soit assuré un parcours de formation adapté, chaque enfant, adolescent ou adulte handicapé a droit à une évaluation de ses compétences et de ses besoins et des mesures mises en œuvre dans le cadre de ce parcours, selon une périodicité adaptée à sa situation ... » de handicap.

2 - D'autre part, nous nous opposons à la création de groupes de niveau en sixième et en cinquième pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, **les raisons sont d'ordre pédagogique**. En effet les compétences à acquérir et le programme étant identiques quel que soit le niveau du groupe, leur mise en place conduirait non pas à une individualisation des élèves, mais plutôt à une stigmatisation des plus fragiles et une mise en concurrence des plus performants. Or, **nous savons que l'hétérogénéité des groupes est un moteur pour la très grande majorité des élèves et le meilleur moyen de les faire progresser**.

- De plus, nous **nous opposons à l'utilisation de 12,5 heures de marge** - pouvant être allouées à d'autres dispositifs pédagogiques - **pour créer 3 groupes supplémentaires, alors que seuls 2 groupes sont financés par le rectorat à hauteur de 8 heures** et qu'aucun texte officiel n'a été encore publié. Et nous y sommes d'autant moins favorables que les heures de marge nationale ont été réduites de 3 heures par la prévision d'une suppression d'une classe de sixième et que notre établissement ne bénéficie pas de marge académique.

3- Nous souhaitons également alerter sur les conséquences d'un tel arbitrage sur la richesse, la diversité et la qualité de nos enseignements, puisque réduire la marge de 12,5 heures mettrait en péril certaines disciplines :

- Ainsi la réduction de la marge aurait pour conséquence la perte d'1 classe de cinquième en latin et cela impliquerait de refuser de façon arbitraire cette option à bon nombre d'élèves, alors qu'ils ont les capacités et la motivation nécessaires pour suivre ces enseignements.

Or nous tenons à réaffirmer l'attachement des élèves d'Alviset à l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dont les inscriptions ne désemploient pas : **cette année** nous avons, tous niveaux confondus, **216 latinistes et hellénistes**. Par ailleurs sans marge d'ajustement il ne sera plus possible, comme cela a été le cas cette année, de créer si nécessaire un cours supplémentaire de Grec sur la marge restante.

- Mais surtout réduire la marge de 12,5 heures obligerait à supprimer les groupes en technologie et à proposer une nouvelle répartition des langues de l'établissement :

1- Projet de supprimer les groupes en technologie :

Le projet est de **supprimer toutes les heures de groupe en technologie (niveaux 5^{ème} et 3^{ème} concernés)**, ce qui réduit de 5h les heures d'enseignement pour cette discipline qui a déjà subi une suppression de 7,5 heures l'an passé suite à la réforme pour le soutien en français et en mathématiques en 6^{ème}. Il n'a même pas été envisagé de retenir l'idée consistant à redistribuer d'ici le mois de juin les 2,5 h de sécurité restant sur la marge pour sauver quelques heures. En quatre années, un poste sur deux aura été supprimé en technologie au collège Pierre Alviset.

La technologie participe pour beaucoup à la culture numérique des élèves, ainsi qu'à leur culture scientifique et industrielle dont la France a bien besoin que ce soit sur un plan professionnel ou sur un plan sociétal dans un monde de plus en plus transformé par les bouleversements technologiques. De plus, **la technologie fait partie des épreuves terminales au brevet, il conviendrait donc, comme pour les autres disciplines concernées, de prévoir des aménagements (heures de groupe) pour accompagner les élèves dans leur préparation.**

2- Projet de nouvelle répartition des langues de l'établissement :

Le projet est de supprimer l'une des 2 filières d'italien et le 2^{ème} groupe d'allemand, et 1 heure en Sixième bilangue allemand et italien.

La proposition de répartition des langues du dernier conseil d'enseignement touche exclusivement, et menace, 2 langues -l'allemand et l'italien- qui s'inscrivent pourtant dans le Projet d'établissement et contribuent depuis plus de 20 ans à la diversité, à l'attractivité et au rayonnement de notre établissement.

Le projet de répartition proposé par le chef d'établissement prévoit de **supprimer à terme la moitié des heures, et des groupes, d'allemand et d'italien.**

Alors que les traités du Quirinal et d'Aix-la-Chapelle -entrés en vigueur respectivement en 2022 et 2020- visent à renforcer la coopération à long terme entre la France et ses deux premiers partenaires économiques et culturels. Ce projet réduit potentiellement de 50% le nombre d'élèves germanistes et italianistes et prive ainsi les élèves de notre quartier de 2 parcours qui offrent des atouts évidents pour leur scolarité notamment en les différenciant.

Cette décision aurait, par ailleurs, des effets colatéraux :

- sur les **effectifs** des germanistes et des italianistes des **lycées de secteur** et des différentes sections Abibac et Esabac de Paris

- sur les **conditions de travail de deux enseignantes** oeuvrant depuis 15 ans au collège Pierre Alviset, qui devront aller travailler dans un autre établissement.

Un tel arbitrage - qui ne dépend pas de la réforme Attal mais bien d'un choix d'établissement- est-il souhaitable pour notre collège et pour les élèves ?

4- Dans un dernier point, nous nous indignons contre cette méthode ministérielle qui se répète et démontre un mépris pour notre travail et notre réflexion :

Le ministère nous impose des réformes que l'on doit mettre en place avant que le cadre soit connu et les textes sortis.

Rappelons ici que l'Education Nationale traverse une **grave crise de recrutement et que cette dégradation également de nos conditions de travail se répercuterait inévitablement, contre notre gré, sur notre enseignement et sur le recrutement.**

Pour conclure,

Au vu des nombreuses réactions des chef.fe.s d'établissement qui s'opposent à cette réforme (cf. *l'article du Monde du 24 janvier 2024*), nous aimerions connaître l'avis de notre Cheffe d'établissement sur les conséquences de **la création de ces groupes de niveau qui met en péril à la fois le fonctionnement de l'établissement et l'existence même de certaines disciplines et de postes.**

Par conséquent, ne serait-il pas profitable pour l'ensemble de la communauté éducative que nous repensions collectivement la répartition des moyens ?

-----DES

ENSEIGNANT.E.S

DU COLLÈGE

PIERRE ALVISET